

Extrait du procès-verbal

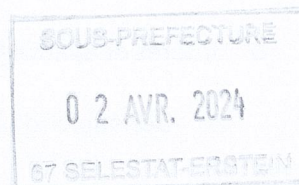
Délibération du Comité syndical

Séance du 21 mars 2024
(Salle Alphonse Haag - Scherwiller)

— Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 20
— Présents ou remplacés : 36 — Procurations : 09

MOBILITES

11. Adhésion à l'Association Vélo et Territoires.



RÉSUMÉ

Le présent projet de délibération a vocation à autoriser le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale à adhérer à l'association Vélo & Territoires qui a pour objectif de proposer une structure de référence auprès des collectivités pour le développement du vélo et de coordonner le réseau national cyclable.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur le développement du vélo : plan global de déplacements, schéma directeur cyclable intercommunautaire, expérimentation avec Geovelo, défi vélo Ville en Selle, mise en place de bornes d'autoréparation vélo.

L'Alsace centrale est une région de cyclotourisme avérée, avec notamment deux véloroutes qui la traversent. Plusieurs types d'usages vélo cohabitent sur le territoire : utilitaire, loisir, tourisme, itinérance.

a. Vélo & Territoires

Créé en 1999 par et pour les territoires, Vélo & Territoires est un réseau de plus de 160 adhérents (régions, départements, EPCI, PETR et communes) mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030.

Vélo & Territoires a pour ambition de proposer une structure de référence auprès des collectivités pour le développement du vélo, de faire infuser la culture vélo par et au sein des collectivités et de créer les conditions favorables au développement des politiques cyclables.

Vélo & Territoires vise à :

- **Animer et fédérer** : échanges, communication, animation de clubs, mise en relation, événements ;
- **Outils, inspirer et accompagner** : expertise technique, data vélo, veille en France et à l'étranger ;
- **Représenter et défendre** : instances nationales, développement d'actions partenariales, suivi du plan vélo national ;
- **Mesurer et objectiver** : plateforme nationale des fréquentations, observatoire national des véloroutes, enquête territoire, outil de signalement des anomalies cyclables.

Les outils utilisés pour l'échange et la communication sont les suivants : site internet (250 000 visites par an), vingt newsletters, réseaux sociaux, revue trimestrielle, publications, événements (600 congressistes par an), modules en ligne, réseau de 4 500 contacts métiers, et forum d'échanges entre adhérents.

b. Intérêt et avantages pour une adhésion

1. Bénéficiaire d'une caisse de résonance en France et en Europe

- Représentation dans les instances nationales et européennes ;
- Veille et relais prioritaire des actualités et financements nationaux et européens ;
- Promotion de l'action cyclable dans les supports de communication de Vélo & Territoires : revue trimestrielle, newsletters pour adhérents et grand public, site internet et réseaux sociaux ;
- Accès à des argumentaires politiques, chiffres clés et atlas vélo régionaux.

2. Appartenir à un réseau dynamique et reconnu

- Des évènements : Rencontres Vélo & Territoires, Conférence nationale du tourisme à vélo, webinaires thématiques ;
- Des échanges de bonnes pratiques sur le forum de discussions et relais des appels à expérience ;
- Des annuaires (élus, techniciens, bureaux d'étude, solutions vélo) ;
- Des interventions ponctuelles aux événements et collaboration avec des partenaires stratégiques (Cerema, ADN Tourisme, France Vélo Tourisme, FUB, CVTCM, etc.).

3. Accéder à une expertise sur le vélo et les schémas de référence

- Suivi du Schéma national des véloroutes, des schémas régionaux et départementaux ;
- Suivi des documents stratégiques au niveau national et dans les collectivités ;
- Information géographique nationale et homogène grâce à l'Observatoire national des véloroutes ;
- Production de cartes vélo personnalisées et de comparaison avec les territoires voisins ;
- Expertise sur les comptages vélos, et rapport annuel d'analyse des fréquentations vélos ;
- Espace adhérents (documentation, modules pédagogiques, politiques et techniques).

Pour son adhésion à l'association Vélo & Territoires pour l'année 2024, le PETR Sélestat Alsace Centrale devra s'acquitter d'une cotisation annuelle, décomposée comme suit :

- 500 € (montant fixe)
- 0,005 € par habitant pour les EPCI et groupements de collectivités (77 656 habitants INSEE 2021)

Il s'ensuit que la cotisation s'élèvera à un montant total de **888 euros**. Sous réserve que son évolution soit d'un faible montant, et pour des raisons de bonne administration, il convient de prévoir dès à présent l'inscription au budget, pour chaque année, du montant de la cotisation financière.

II. **DECISIONS**

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du PETR de Sélestat Alsace Centrale, lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres des actions en matière de mobilité ;

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de bénéficier du réseau et des informations sur le développement du vélo et des services vélo ;

Considérant les multiples actions, études et événements déployés par le PETR Sélestat Alsace Centrale sur la thématique du vélo sur le territoire ;

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de promouvoir au sein d'un réseau d'élus et de techniciens ses actions pour le développement du vélo sur le territoire,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER l'adhésion à l'association Vélo & Territoires,

D'INSCRIRE chaque année au budget le montant de la contribution financière du PETR versée au titre de cette adhésion, étant précisé qu'elle s'élève à 888 euros pour l'année 2024.

DE DÉSIGNER deux membres du Comité Syndical pour représenter le territoire :

- **Claude SCHALLER** : élu titulaire
- **Yves DUSSOURD** : élu suppléant

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Nom – Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	Présent	
<i>Communauté de communes de Sélestat</i>		

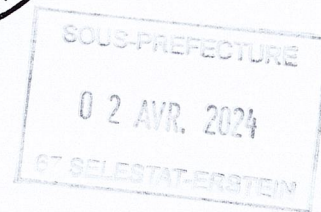
Titulaires		
ADONETH Luc	Présent	
ANDREA Charles	Présent	
DELSART Patrick	Présent	
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent	
DIGEL Denis	Absent	
DUSSOURD Yves	Absent	
ENGEL Robert	Présent	
HIRTZ Sylvie	Présente	
HORNBECK Nadège	Absente	
MUHR Virginie	Présente	
RISCH Claude	Présent	
SCHALLER Claude	Présent	
SCHEIBLING Philippe	Présent	
SCHEUER Tania	Absente	SCHALLER Claude
SCHLEIFER Christian	Absent	
SOHLER Olivier	Absent	SCHEIBLING Philippe
WIRA Michel	Absent	
WOTLING Philippe	Présent	
Suppléants		
CLAVÉ Michèle	Absent	
GAUDIN Bertrand	Présent	
HOLZMANN Yves	Présent	
MORIS Olivier	Absent	
OBERLE Fabienne	Absent	
RENAUDET Michel	Absent	
Communauté de communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	Présent	
ESCHRICH Emmanuel	Présent	
JANUS Serge	Présent	
MEYER Alain	Absent	JANUS Serge
PIELA Jean-Pierre	Absent	
PFANN Lionel	Présent	
SCHMITT Bernard	Présent	
UHLERICH Marie-Odile	Présente	
WALSPURGER Yvette	Présente	
Suppléants		
DAVID Joffrey	Absent	
DUCORDEAUX Marie-Line	Absent	
DEBAUCHEZ Gérard	Absent	
HAESSLER Christian	Absent	
HOULNE Monique	Présente	
KRAUTH Alexandre	Présent	
MANGEOLLE Abel	Présent	
MULLER André	Absent	
WITZ Jean-Marc	Absent	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BUTSCHA Michel	Présent	
FOISSIER Sébastien	Présent	
GREIGERT Catherine	Présente	
JEHL Alex	Absent	
KEMPF Denise	Présente	
KLIPFEL Martin	Présent	
KLOTZ Mathieu	Présent	
KNOBLOCH Christophe	Présent	
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent	

MEMHELD Christian	Absent	BARBIER Patrick
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	GREIGERT Catherine
SCHWEIN Noël	Absent	
SCHWOERER Sébastien	Absent	BUTSCHA Michel
VOEGELI Jean-Michel	Absent	
VOGEL Camille	Absente	
Suppléants		
BERGER Mickaël	Absent	
BLATZ François	Absent	
GRISS Vincent	Absent	
ROHMER Clément	Absent	
NEEFF Anne Marie	Absente	
ULRICH Anne-Lise	Absente	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	Absent	PETIT Denis
FRECHARD Jean-Luc	Présent	
FREYBURGER Eric	Absent	
GOETTELMANN Thomas	Présent	
HESTIN Noëllie	Absente	ROUSSEL Nathalie
ORSATI Régine	Absent	FRECHARD Jean-Luc
PETIT Denis	Présent	
ROUSSEL Nathalie	Présent	
Suppléants		
FORCHARD Christiane	Absente	
RUSTENHOLZ Thomas	Absent	

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 25 mars 2024

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc FRECHARD

Le Président,
Patrick BARBIER
pour le maire et le directeur général des services, Philippe



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :

Affichée le : → 2 AVR. 2024

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.